

#### **DECISION DU MAIRE N° DEC2024-117**

## DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT FESTIVAL DES LIVRES & VOUS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait de la Ville d'organiser une manifestation littéraire animée par un collectif de 25 partenaires autour du thème « Incroyable ! »,

#### DECIDE

#### Article 1:

Une subvention est sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de la Politique de la Ville pour l'organisation du festival « Des Livres & Vous » qui se tiendra du 24 février au 8 mars 2025.

# Article 2:

Le montant de la subvention sollicitée est de 2.500 €, soit 6,96% du budget prévisionnel de l'évènement (35.929 €),

### Article 3:

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 13 novembre 2024

Par délégation du Conseil municipal, Virginie DOUAT, Maire de Crépy-en-Valois



Date de mise en ligne sur le site Internet de la Commune :

1 5 NOV. 2024

Accusé de réception en préfecture 060-216001750-20241113-DEC2024-117-DE Date de télétransmission : 15/11/2024 Date de réception préfecture : 15/11/2024